

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2024 - 62

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 juin à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 30 mai 2024.

Présents : Jacques ARNOUX, Agnès BALZER, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Christian CHIALE, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Karin THEOLIER.

Absents : Roland AVENIERE, Jean-Marc BUTTARD, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Procurations : Jean-Marc BUTTARD à Christian SACCHI
Erica SANDFORD à Natacha BRENIER
Jérémy TRACQ à Denise MELOT

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 25

Monsieur Christian SACCHI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Mobilité été 2024

- **Ligne 1 de transport unique régulière entre Modane / La Norma / Valfréjus / La Redoute Marie-Thérèse / L'Orgère**
- **Attribution accord cadre à bons de commande**

Monsieur Eric Felisiak, Vice-président, rappelle à l'assemblée, qu'habituellement, la Communauté de communes prend à sa charge, durant la période estivale, les lignes Modane – La Norma et Modane – L'Orgère. Cet été, l'objectif est d'avoir une ligne unique pour quatre sites : Valfréjus - La Norma - L'Orgère - La Redoute Marie-Thérèse. Trois anciennes lignes fusionneraient pour faciliter les déplacements entre sites sur le bas de la vallée et pour la première fois, la Redoute Marie-Thérèse serait accessible en transport en commun.

Monsieur François CHEMIN, Vice-président et Président de la Commission d'Analyse des Offres, expose à l'assemblée qu'une consultation a été lancée par la CCHMV en procédure adaptée intégrant une offre de base et deux variantes obligatoires.

Il rappelle la décomposition de la consultation :

- Offre de base (1^{er} juillet au 31 août) :
 - Tous les jours = 3 allers-retours (AR) L'Orgère – Modane – La Norma ; 2 AR Villarodin (rond-point) – Redoute Marie-Thérèse par jour, tous les jours du 1^{er} juillet au 31 août 2024

- Variante obligatoire n°1 (1^{er} juillet au 31 août 2024) :
 - Du dimanche au vendredi = 4 AR Modane-Valfréjus ; 3 AR Modane – La Norma ; 3 AR Modane – l'Orgère ; 2 AR Villarodin (rond-point) – Redoute Marie-Thérèse par jour
 - Les samedis = 3 AR Modane – La Norma ; 3 AR Modane – Valfréjus ; 2 AR Modane – L'Orgère
- Variante obligatoire n°2 (6 juillet au 31 août 2024) :
 - Du dimanche au vendredi = 4 AR Modane-Valfréjus ; 3 AR Modane – La Norma ; 3 AR Modane – l'Orgère ; 2 AR Villarodin (rond-point) – Redoute Marie-Thérèse par jour
 - Les samedis = 3 AR Modane – La Norma ; 3 AR Modane – Valfréjus ; 2 AR Modane – L'Orgère

Monsieur François CHEMIN donne lecture du rapport d'analyse des offres de la Commission réunie à deux reprises et Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur Eric FELISIAK,

Vu l'exposé de Monsieur François CHEMIN,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement de la mise en œuvre du service ;
- **Attribue** l'accord-cadre de service à la société TRANSDEV Savoie dans les conditions suivantes :

Choix de la *variante n°1* proposée par l'opérateur pour un montant de 65 670,22 € TTC (intégrant huit doublages et l'option géolocalisation du véhicule) ;

- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à signer l'accord-cadre de service avec la société attributaire ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 07 juin 2024.

Le Président
Christian SIMON

